10-11

JUILLET/AOÛT 2002

Documents EPISCOPAT

BULLETIN DU SECRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

LES NOUVELLES PAROISSES

RAISONS ET ENJEUX D'UNE RÉFORME

Le remodelage que connaissent actuellement les paroisses de France est un phénomène extrêmement important qui méritait qu'on s'y arrête. Le père ***Jacky MARSAUX*** *s'y est essayé. Il avait toutes les qualifications exigées pour une telle entreprise, celles du pasteur et celles du théologien. Et il a réussi : sa contribution est bonne. D'abord parce qu'elle est courageuse, car il n'est pas évident de s'aventurer sur ce terrain sensible du réaménagement pastoral qui suscite tout à la fois emballements et rejets. Ensuite parce qu'elle est utile : le pôle paroissial garde son incontournable place dans la vie de l'Église et l'évaluation de sa conjoncture ou de ses évolutions est d'une extrême urgence. Enfin cette contribution est judicieuse : la pertinence des observations exprimées avec une grande modestie et une pondération de jugement, permet au lecteur, surtout s'il est lui-même un praticien de ce réaménagement, de s'en donner une appréciation ecclésialement juste.*

[...]

Bulletin publié
sous la responsabilité
du Secrétariat général
de la Conférence
des évêques de France

Directeur de publication :
Mgr Stanislas LALANNE,
secrétaire général
de la Conférence
des évêques de France

Sans entrer dans le détail de cette analyse, je retiens trois points majeurs qui pourraient être des clés de lecture

- Ce remodelage ne répond pas à un caprice ou à une mode. Il s'impose comme un impératif de la mission, dans la mesure où l'Église qui n'est plus en régime de chrétienté, a l'impérieux devoir d'être « autrement Église » au sein d'une société elle-même pluraliste. À l'heure où beaucoup de paroisses n'ont plus les ressources suffisantes pour honorer leur cahier des charges, parce qu'il y a moins de chrétiens, en tout cas moins de prêtres, n'est-ce pas l'heure de reconsidérer l'institution paroissiale en fonction de l'annonce de l'Évangile à ce monde d'aujourd'hui, pour que les paroisses soient des communautés vivantes, viables et rayonnantes, bien enracinées dans le mystère pascal ?

- Cette relecture met également bien en lumière l'enjeu de ces réformes. Il s'agit, au-delà du réajustement de structures, de favoriser l'émergence d'une nouvelle conscience ecclésiale. La nouvelle paroisse qui se cherche dans ces aménagements voudrait être le lieu où les baptisés apprennent ce que signifie et ce qui exige la communion ecclésiale. Il ne s'agit pas seulement d'une conversion des mentalités, il s'agit d'un renouveau de l'appartenance à l'Église, comme peuple convoqué pour être envoyé.

- On lira aussi avec intérêt, l'énoncé des risques et des points de vigilance. L'auteur n'a pas la prétention d'être exhaustif. Je privilégierais le risque de favoriser le global plus que le local, la paroisse nouvelle au détriment des anciennes, avec le risque ainsi de perdre en proximité ce qu'on gagne en centralité. Ou inversement le risque de la préoccupation trop narcissique des racines locales et le quadrillage plutôt que l'horizon missionnaire.

À mon sens, et ce travail du père ***Jacky Marsaux*** le suggère bien, l'équilibre à trouver dans ces dispositifs renouvelés, sera acquis si d'une part le lien entre eucharistie, assemblée et dimanche n'est pas défait, au risque d'obscurcir l'identité chrétienne, et si d'autre part le pôle paroissial ainsi renouvelé reste bien articulé sur les autres pôles de l'Église diocésaine vivante, c'est-à-dire les services, les mouvements, la vie consacrée, l'associatif.

L'important est que se déploie l'Église locale dans sa diversité pour attester l'Évangile.

Mgr Yvon Bodin

⁂

Communication faite au colloque « Regards sur la paroisse. Vocation et mission » (Ars, 18-20 février 2002). Les actes de ce colloque seront disponibles en septembre 2002 aux éditions Parole et Silence. La version présentée ici, en accord avec l'éditeur, comporte plusieurs compléments.

Le père Jacky Marsaux est curé à Amiens. Il enseigne au Séminaire de Lille et à l'Institut catholique de Paris. De 1999 à 2001, il a été l'animateur de l'Équipe nationale Évêques-Prêtres.

INTRODUCTION

La structure de base qu'est la paroisse connaît actuellement des transformations sans précédent. À ce jour, il existe peu d'évaluations d'ensemble d'un processus aux formes très diverses. La présente communication se limitera à un aperçu de la situation en France sans prétendre à un tableau exhaustif. Un nouveau paysage paroissial se dessine à travers la diversité des initiatives dans les diocèses. Il n'est pas si facile pour leurs promoteurs de s'en rendre compte. Ils avancent souvent avec humilité, faisant route avec bien d'autres, selon la belle étymologie du mot *synode*, « marcher ensemble ». Par ailleurs, les informations pertinentes concernant chaque diocèse ne sont pas aisément accessibles [1].

Autant préciser d'emblée l'angle de vue adopté. Il est lié à ma position dans l'Église. Curé en paroisse à Amiens, membre du conseil presbytéral au moment de la création de nouvelles paroisses et, pendant près de trois ans, animateur de l'Équipe nationale Évêques-Prêtres [2]. En tant que représentants des différentes régions de France, dans cette équipe, nous avons été attentifs aux conséquences des réaménagements pastoraux pour l'exercice du ministère.

Comme entrée en matière, je commencerai par trois remarques :

- Le diocèse de Belley-Ars est signalé comme le premier à avoir procédé à un regroupement de paroisses. C'était il y a tout juste trente ans, en 1972…

- À ce jour, sur les 77 diocèses de la métropole touchés par la restructuration territoriale, 39 diocèses ont achevé leur réaménagement. Mais on constate peu de changements depuis un an. Il semble que nous soyons dans une nouvelle phase… Nous y reviendrons.

- « Redéploiement, recomposition du paysage pastoral, réorganisation, réaménagement, restructuration, remodelage… », déjà, le vocabulaire reflète la grande diversité des intentions et des réalisations. En outre, les diverses appréciations des uns et des autres ont pour origine la diversité des expériences et surtout la connaissance qu'ils peuvent en avoir.

Pour rendre compte du processus en cours, je propose une réflexion en trois temps : état de la situation ; évaluation ; questions et enjeux.

---

[1] La revue *Esprit et Vie* réalise actuellement une vaste enquête sur les nouvelles paroisses à travers la France. À signaler aussi, un ouvrage qui n'était pas encore disponible en France au moment du colloque : Gilles ROUTHIER et Alphonse BORRAS, *Paroisses et ministère. Métamorphose du paysage paroissial et avenir de la mission*, éd. Médiaspaul, 2001. La contribution remarquable d'Alphonse Borras, « le remodelage paroissial : un impératif canonique et une nécessité pastorale », p. 43-195, constitue un véritable traité sur la question.

[2] Instance de la Conférence des évêques de France qui réunit deux évêques du Conseil permanent et douze prêtres représentants les régions apostoliques, les religieux prêtres, la Mission de France, le Diocèse aux Armées et la Commission épiscopale des ministères ordonnés. Mon intervention bénéficie de la réflexion menée par cette équipe et ainsi que des ressources du Service des questions pastorales au Secrétariat de la Conférence des évêques de France.

A. UN ÉTAT DE LA SITUATION
Une mise en œuvre tâtonnante et multiforme

1. LA SITUATION D'OÙ NOUS VENONS

Près de 38 000 paroisses en France sur 153 000 pour l'ensemble de l'Europe [3]. On pourrait parler d'une « exception paroissiale française » qui nous vient de l'histoire : 36 385 communes sur notre territoire.

La répartition géographique présente des singularités. Ainsi la région apostolique Nord détenait les records de France avec 1 025 paroisses (894 communes) au diocèse d'Arras et 835 (783 communes) au diocèse d'Amiens. La plus petite de ses paroisses, Epécamps, y comptait 12 habitants (dont 33,3 % de pratiquants puisque 4 allaient à la messe…). Mais l'enquête réalisée en 1987 révélait que dans un bon nombre de villages plus importants de la Somme, il n'y avait plus aucun pratiquant…

Aujourd'hui, le nombre total de paroisses en France est de 19 133, dont 3 863 paroisses dites « nouvelles » (chiffres au 15 janvier 2002). Soit une diminution de moitié en quelques années.

Un mot sur l'évolution dans le temps. Le diocèse de Belley-Ars est resté le seul exemple de transformation pour les années 70. Autour des années 80, 6 diocèses ont réaménagé leurs paroisses, puis de 1990 à 1995, 7 diocèses. De 1996 à 2000 (inclus), le mouvement s'est accéléré puisque 25 diocèses ont réalisé cette opération. Depuis un an, on enregistre peu de changements alors que 28 diocèses y réfléchissent encore.

2. CIRCONSTANCES ET MOTIFS D'UNE ÉVOLUTION

L'exode rural

L'exemple du diocèse de Belley est significatif. Une réorganisation fut engagée en 1972 suite aux fameuses enquêtes de sociologie religieuse conduites par le chanoine Fernand Boulard. Celles-ci posaient déjà la question d'un seuil de viabilité pour les petites paroisses avec des soucis financiers. Mais plus important, l'aspect humain et les capacités de réaliser l'Église en un lieu. Dès 1956, le chanoine Boulard avait posé la question d'un *minimum numérique* pour le dynamisme d'une collectivité locale et pour la viabilité d'une paroisse. Il avait retenu cette suggestion de curés du Bugey, en charge de petites paroisses : « *La mise en commun de certains secteurs de la vie paroissiale sera l'étape nécessaire à une nouvelle distribution des paroisses : cette nouvelle distribution devant se révéler dans la vie, et non être présentée comme un cadre imposé à la vie* » [4]. La solution retenue a consisté à regrouper les petites communes avec le souci de ne pas laisser jouer la force centripète qui conduit à privilégier un centre et à créer du vide en périphérie. Environ 80 paroisses furent ainsi réorganisées.

La réalisation, pour modeste qu'elle fut, posait déjà un problème qui se rencontre dans tous les diocèses à composante rurale : celui de la *viabilité des communautés*. Le problème

[3] Chiffre de 1989 donné dans l'Annuaire pontifical de 1991.

[4] « Problème d'un "optimum" de population pour les paroisses rurales » dans *Paroisses urbaines, paroisses rurales*, Actes de la Ve Conférence internationale de sociologie religieuse, tenue à Louvain en 1956, éd. Casterman, 1958, p. 178.

est d'abord démographique. La moitié du territoire français est désormais au-dessous du seuil critique de « désertification » estimé à 30 habitants au kilomètre carré et n'abrite plus que 10 % de la population. Ou pour le présenter autrement, à partir des agglomérations, 80 % des Français habitent sur 20 % du territoire [5].

La tentative de regroupements de communes n'a pas été un succès : « *L'État a renoncé à la fusion autoritaire des communes, mais il accorde des pouvoirs et des moyens importants pour favoriser la formation des districts, des communautés de communes, bientôt fédérés en pays, mais sans toucher à l'identité communale* » [6]. De fait, au plan civil, beaucoup de petites communes n'ont plus les moyens d'assurer ce qui relève de leurs compétences. Les commerces ferment, l'école est menacée, les regroupements scolaires existent depuis longtemps. La solution de ces problèmes passe par le développement de l'intercommunalité…

Le rapport au territoire se pose-t-il dans les mêmes termes pour l'Église ? Oui, jusqu'à un certain point, avec le même souci de « *services de proximité* » et de lieux de convivialité. Mais la question de communautés viables est plus aiguë. Ainsi Mgr Daniel Labille, lorsqu'il était évêque de Soissons, notait que parmi les 517 paroisses de son diocèse, « *certaines paroisses actuelles sont fictives, elles n'ont pas en elles les ressources suffisantes pour permettre aux catholiques qui les fréquentent d'avoir une vie de communauté qui les ressource ou qui les soutienne* » [7]. Et en certains lieux, c'est même la « *vitalité humaine* » qui fait défaut [8].

Une autre relation à l'espace

Nous constatons un développement rapide et important de la périphérie des grandes villes, un départ du centre-ville vers une « ceinture verte ». De nouvelles populations s'installent dans les villages quitte à utiliser tous les jours la voiture pour le travail et les besoins courants. Il s'en suit un autre rapport à l'*espace mesuré en temps de trajet*. Les relations sont moins déterminées par le voisinage que par des choix d'appartenance ou par des nécessités. Beaucoup de jeunes couples ne restent pas en ville. S'ils y restent, plus que d'autres, ils choisissent leur paroisse. À Amiens, nous avons évalué à plus de 50 % la mobilité entre les paroisses de la ville (enquête de 1987). On répète souvent qu'il y a moins de pratiquants sans accorder assez d'importance au *changement qualitatif*. Il s'agit de *pratiquants différents*.

De tels phénomènes ont conduit un groupe de géographes à affirmer : « *Ce qui est donc remis en cause aujourd'hui c'est bien une forme d'organisation spatiale de proximité souvent désignée par "civilisation paroissiale" ou "société villageoise", fondée sur la base d'un encadrement religieux reposant sur une église (un clocher), un curé, et un espace. En ce sens, la paroisse tridentine et le service religieux de proximité pour tous les habitants d'un territoire ont sans doute vécu* » [9]. Ce jugement est-il exagéré ? Toujours est-il que nous devons être attentifs aux nouvelles cultures marquées par les nouveaux moyens de communication. Tout cela affecte profondément la personne humaine.

Il était immanquable, encore récemment, de parler du social en termes de « classes ».

---

[5] Rapport de la DATAR chargée de l'aménagement du territoire, chiffres publiés dans *l'Express*, n° 2374, du 2 au 8 janvier 1997.

[6] Paul HOUÉE, « Aménagement pastoral et société », *SNOP. Lettre d'information de la Conférence des évêques de France*, n° 1019, 14 novembre 1997.

[7] « Approfondir la vie en Église », Livre blanc de la démarche synodale, publié dans *La vie diocésaine de Soissons*, supplément, 10 octobre 1996.

[8] Remarque de l'instance régionale Évêques-Prêtres de la région apostolique Est (15-16 mars 1998).

[9] Paul MERCATOR, *La fin des paroisses ? Recompositions des communautés, aménagement des espaces*, éd. DDB, 1997, p. 178.

Or certains sociologues comme Alain Touraine estiment que « *la question sociale s'exprime aujourd'hui moins en termes de classes sociales qu'en termes évoquant l'espace. C'est toute la question de l'exclusion, qui se traduit souvent en termes d'espace* ». Et le père Jean Joncheray, sociologue, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris, souligne ce paradoxe : « *C'est au moment où l'Église relativise le territoire que des sociologues se demandent si la question sociale ne devient pas une question de territoires ! Ainsi l'exemple de la banlieue.* [...] *Cela pose des questions à la fois d'ordre civique et d'ordre ecclésial. De quel groupe, de quel ensemble humain vais-je me sentir solidaire ?* » **[10]** Cette question constitue un véritable défi pour l'Église aujourd'hui. Des initiatives pastorales récentes dans les banlieues montrent combien l'Évangile ne cesse de produire de nouveaux fruits dans une humanité parfois blessée **[11]**.

À noter au passage : l'exception parisienne. De nouvelles paroisses sont créées pour être davantage à dimension humaine. L'une d'entre elles avoisinait les 50 000 habitants. On cherche donc à sous-diviser de tels ensembles avec le souci de favoriser l'implication des laïcs dans l'animation de la paroisse. Paradoxalement, la sous-division à Paris répond au même souci que dans les diocèses ruraux : trouver la bonne échelle géographique de vie ecclésiale. Car le territoire reste un élément pertinent même s'il ne suffit pas à définir la paroisse. Justement, venons-en à la nouvelle définition de la paroisse.

La nouvelle définition de la paroisse

Le Code de Droit canonique promulgué en 1983 a exprimé la doctrine du dernier Concile sur la paroisse, réalisant un réel déplacement. La paroisse n'est pas définie comme un territoire mais comme « *une communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable* » (*CDC* § 515). « *En règle générale, la paroisse sera territoriale c'est-à-dire qu'elle comprendra tous les fidèles du territoire donné* » (*CDC* § 518). Une boutade illustre ce changement : « Les trottoirs ne sont pas paroissiaux, ils sont municipaux... » Plus sérieusement, il s'agit d'un changement de perspective important qui échappe encore à beaucoup de fidèles et aussi à un grand nombre de prêtres... À ce sujet, le curé d'une paroisse importante, interrogé sur cette réforme, déclarait : « *Le curé sera un homme un peu moins seul. Ces changements sont une autre façon de faire vivre l'Église. Il fallait casser le moule qui entraînait une certaine sclérose* » **[12]**. On pense notamment à « l'esprit de clocher ».

En fait, ce changement s'inscrit dans la doctrine précisée lors du dernier Concile. Il a fallu vingt ans pour mieux saisir la nouveauté de cette perspective. Le Synode romain de 1985, en effet, dans son document final soulignait le caractère central de la notion de communion. Et tout récemment, Jean-Paul II nous a vivement incités à promouvoir une spiritualité de communion **[13]**. Le Magistère encourage ainsi le passage d'une *paroisse-territoire* à une *paroisse-communauté*. Cependant, il ne faudrait pas aller jusqu'à dire que la paroisse est désormais « hors sol » comme le sont de nombreuses équipes de mouvement. Le rapport au territoire, s'il est profondément modifié, n'est pas pour autant supprimé. Il doit être l'objet d'une réévaluation théologique, le problème étant celui de « donner lieu à l'Église » **[14]**.

Les synodes diocésains

Les synodes diocésains sont un lieu privilégié de mise en œuvre des orientations du

[10] « Aménagement du territoire. Questions anthropologiques et ecclésiologiques », communication de la Commission sociale de l'Épiscopat le 12 octobre 1998 ; résumé publié dans *SNOP*, n° 1040, 6 novembre 1998, p. 13.
[11] *Cf.* Rencontre des jeunes prêtres en banlieue, Lyon-Francheville, novembre 1998.
[12] Jean-Michel DULUCQ, dans *Nice Matin*, 19 août 2001, p. 9.
[13] *Cf.* Jean-Paul II, *Novo Millenio Ineunte*, 2001, § 43.
[14] Selon la belle expression de Mgr François Bussini, « Donner lieu à l'Église », *Les paroisses : mort lente ou renouveau*, revue *Lumière et Vie*, n° 123, t. XXV, 1975, p. 60-72.

Concile. Ainsi la question des paroisses est au cœur de leurs préoccupations. Mgr Yvon Bodin, longtemps expert de l'Épiscopat pour ce sujet, n'hésite pas à présenter le réaménagement des paroisses comme l'un des principaux fruits des synodes diocésains. Des conditions nouvelles provoquent de nouvelles recherches et invitent à se tourner vers ce qui fonde de nouvelles figures d'Église pour le temps présent. Mais ce n'est pas qu'une affaire d'idées et de projets.

L'avantage évident d'un synode ou simplement d'une démarche synodale, pour ouvrir à une réorganisation des paroisses est l'implication d'un grand nombre d'acteurs. Un synode met en avant de manière claire le souci d'un développement de la mission de l'Église (alors qu'une simple restructuration sans un tel préalable laisse apparaître une situation de pénurie).

Après Belley-Ars, les deux premiers diocèses français à avoir mené à bien une réorganisation sont Limoges (1985) et Le Mans (1988). Ces réorganisations sont venues comme le fruit d'un synode diocésain. Une telle démarche facilite la mise en œuvre de décisions radicales comme le fait de ramener le nombre de curés de 106 à 37 dans tel diocèse. L'implication des personnes concernées est une clef de réussite.

Le manque de prêtres par rapport aux paroisses existantes

Dans les transformations actuelles, le nombre de prêtres disponibles dans un proche avenir est un facteur important au point, parfois, d'occulter les autres. Certains diocèses semblent avoir établi le nombre de nouvelles paroisses en fonction d'une estimation à terme du nombre de prêtres. Par exemple, avec une ordination par an et la capacité de porter une charge paroissiale de 30 à 75 ans, cela donne une estimation théorique de 45 curés. De fait, bien des diocèses ont retenu un chiffre voisin pour la restructuration de leurs paroisses.

Avec un grand réalisme, le père Jean-Marie Stock, vicaire général de Metz, notait qu' « *il ne faut pas être grand clerc pour comprendre qu'un aménagement qui vise à réduire ou à répartir autrement les structures en fonction de la diminution du nombre des prêtres est condamné à terme et que les mêmes problèmes se reposeront constamment dans des groupes de plus en plus restreints* » **[15]**.

Plusieurs expériences montrent que cette remarque n'est pas illusoire. Un diocèse de la région Centre, suite à son synode, avait ramené, en 1995, le nombre de ses paroisses de 507 à 64. Or deux ans plus tard, 13 nouvelles paroisses se trouvaient sans curé particulier. L'exemple n'est pas unique.

Par ailleurs, la répartition des prêtres en France est très inégale. Un tableau comparatif, par diocèse, du nombre de prêtres rapporté à la population fait apparaître des disparités considérables. Dans un diocèse du Massif Central, les prêtres sont 9 fois plus nombreux que dans tel diocèse de la banlieue parisienne… Deux diocèses qui s'activent l'un comme l'autre à un réaménagement de leurs paroisses. L'exode rural et sa conséquence, l'accroissement de la population autour des grandes villes ont accentué les écarts entre diocèses. Les fidèles sont partis mais pas les prêtres d'où un nombre de prêtres qui reste conséquent dans des diocèses dépeuplés et un manque croissant dans les grandes agglomérations. Bien sûr, il faudrait affiner les termes de la comparaison avec la pyramide des âges et la population estimée catholique. Il reste cependant des écarts considérables quels que soient les paramètres. Et dans tous les diocèses, on se plaint d'une pénurie de prêtres.

---

[15] Jean-Marie STOCK, « Réorganiser, réaménager, restructurer ? » dans *Prêtres diocésains*, n° 1352, octobre 1997, p. 377.

De fait, le manque de prêtres est une source réelle de souffrance tant pour les évêques que pour les prêtres eux-mêmes et les fidèles. Tout le monde le sait. Mais cela n'est pas la raison principale de la plupart des réorganisations. Ce manque intervient souvent au départ du processus de réorganisation, mais il ne suffit pas à le réussir. Mgr Yvon Bodin va plus loin en affirmant qu'il aurait fallu procéder à ces réaménagements même si les prêtres étaient plus nombreux [16]. N'est-ce pas comme pour le rôle des laïcs ? Avec le manque de prêtres, des laïcs exercent davantage leur vocation et leur mission. Mais n'est-ce pas ce que demandait déjà le concile Vatican II ?

La recherche d'une meilleure participation des laïcs à la vie de l'Église

De plus en plus de laïcs interviennent dans une Église où les prêtres sont moins nombreux. Avec un double risque : celui de remplacer, en certaines occasions, un prêtre par un laïc, sans changer le mode de fonctionnement et celui, en retour, de limiter le rôle du prêtre aux actes que lui seul peut réaliser. Ceci conduit à la « clergification » des laïcs et à une définition résiduelle des prêtres.

Des protestations sont venues de la part de mouvements d'Action catholique. Mgr Léon Taverdet, à l'époque évêque de Langres et président de la Commission épiscopale du monde rural, s'en faisait l'écho : « *Des craintes se font jour : "utilisation" du laïcat pour des tâches ministérielles ? risque de le voir s'absenter du monde ?* » [17]. Certes, une nouvelle complémentarité est à trouver entre paroisses et mouvements.

Une paroisse de dimension convenable favorise la participation des laïcs. En ce sens, la réorganisation pastorale est une chance à saisir. Le diocèse de Poitiers présente une expérience très intéressante à ce sujet. Les laïcs sont à même de prendre des initiatives propres à leur état de baptisés-confirmés. Il est utile qu'ils disposent d'un cadre ecclésial qui les aide à donner toute leur mesure et les invite à devenir acteurs de la mission de l'Église.

Les orientations de l'Assemblée des évêques de France

Les évêques de France ont souhaité faire le point sur les paroisses au cours des années 1989 et 1990. C'était la première fois qu'ils abordaient le sujet en Assemblée plénière. Après une période de soupçons et de critiques, le moment était venu d'examiner les principes fondamentaux qui pourraient à une transformation structurelle. La plupart des synodes diocésains avaient déjà formulé des souhaits en ce sens [18].

En poursuivant leurs travaux en 1990, les évêques ont noté combien la paroisse est « *une réalité à forte charge symbolique* ». « *Elle touche à quelque chose de profond dans la société, dans la culture et au niveau de la dimension sacrée des personnes* » (p. 147-148). De plus la paroisse apparaît comme un « champ de signes » au sens où elle met en jeu la sacramentalité de l'Église en un lieu. Il y a eu un débat entre une logique du vivant, valorisant un dynamisme de la base et les nécessaires décisions d'en haut, fortes du principe que « *c'est le diocèse qui fait les paroisses, et non les paroisses qui font le diocèse* » (p. 152). L'importance d'une régulation n'avait pas échappé aux promoteurs de ce chantier qui déclaraient : « *On ne peut pas s'en tenir à une navigation à vue dans une perspective d'empi-*

[16] Mgr Bodin, prêtre du diocèse de Poitiers, est actuellement secrétaire de la Commission doctrinale des évêques de France, après avoir été secrétaire général adjoint chargé des questions pastorales.

[17] Dans la revue *Sève. Église aujourd'hui*, n° 540 août/septembre 1992.

[18] Les actes de l'Assemblée de 1989, *Des communautés*, éd. Centurion, 1990, p. 108-111, donnent un écho des synodes sur la mission des paroisses ainsi que sur les critères et processus de regroupement. Plus généralement, les évêques ont travaillé selon trois axes : une réflexion théologique, les paroisses dans la société française (communauté humaine et territoire), les ministres ordonnés et le rôle des laïcs (ministères, charge et fonction), (*cf. ibid.*, p. 84).

risme total » (p. 158), avant de souligner « *le sentiment général qui est fait à la fois de contrainte et d'exaltation* » (*idem*). Ceci explique peut-être l'incapacité fréquente à harmoniser les pratiques d'un diocèse à l'autre.

En résumé, la réflexion menée à cette occasion et les documents publiés constituent la base de nombreuses réalisations. Mais avec le recul du temps, nous pouvons constater que cette réflexion commune n'a pas empêché un éclatement des modèles de structuration et des appellations.

3. LES RÉALISATIONS

Trois modèles de réorganisation se dégagent [19] :

Le maintien des anciennes paroisses avec une nouvelle articulation entre elles

On développe des services communs à un ensemble de paroisses par exemple dans le cadre d'un même doyenné. L'enjeu est de se décloisonner et de développer une coopération sur différents aspects de la mission de l'Eglise. Exemple : Bordeaux. Une variante consiste à créer des ensembles inter-paroissiaux. Le principe est celui d'une fédération de paroisses au moins pour un temps. Exemples : Saint-Claude et Arras.

La création de paroisses nouvelles en supprimant celles qui existaient

C'est la formule la plus répandue avec, là aussi, des variantes. Les uns optent d'emblée pour une nouvelle carte de tout le diocèse ; les autres préférent une démarche avec une longue réflexion avec les personnes concernées. Exemple : Lille où la création de chaque nouvelle paroisse est soumise au vote du conseil presbytéral. Des diocèses tiennent à une célébration d'installation pour chaque nouvelle paroisse, liturgie présidée par l'évêque ou un vicaire général.

Quatre mots caractérisent de tels projets : *mission, regroupement, coresponsabilité, proximité*.

Mission comme principe directeur et critère de choix. *Regroupement* des ressources humaines et matérielles au bénéfice d'une vitalité ecclésiale. *Coresponsabilité* des laïcs sous la conduite du pasteur avec notamment un conseil pastoral et un conseil économique. *Proximité* par des relais paroissiaux correspondants aux anciennes paroisses et animés par des personnes-relais.

Par exemple, dans le diocèse de Beauvais, le synode diocésain avait conduit à la création de dix secteurs missionnaires puis de quarante-cinq paroisses. Une première phase, sur deux ans et demi, invitait à *regarder* les réalités humaines. Enjeu de la démarche : « Rechercher une nouvelle visibilité de l'Église qui soit visibilité de l'Évangile » [20]. Venait ensuite le temps de la *réflexion* puis celui de la *proposition* articulant communautés de villages (« pour rendre l'Église proche »), nouvelles paroisses et secteurs missionnaires. On aura reconnu, au passage, les « trois temps » (voir, juger, agir), familiers aux mouvements d'action catholique. Démarche qui pouvait faciliter la participation de ces mouvements à la recherche commune [21].

Le diocèse d'Arras a opté pour une démarche tâtonnante et patiente. Mgr Henri Derouet a promulgué le principe de trois entités paroissiales : des paroisses, des paroisses associées, et des ensembles paroissiaux. « *Les paroisses associées conservent leur personnalité juridique, mais sont liées par un*

[19] Je reprends ici les grandes lignes d'un article de Mgr Bodin dans la revue *Croire aujourd'hui*, n° 41, 1er janvier 1998.
[20] Diocèse de Beauvais, *Horizon 2000. Réaménagement pastoral*, septembre 1994, p. 89-90.
[21] Les trois *nota bene* en finale du document méritent d'être cités : « 1. On ne limitera pas le réaménagement pastoral à son aspect géographique. 2. Éviter de déterminer les secteurs selon le nombre de prêtres prévisible. 3. Critères différents pour le rural et pour l'urbain. »

contrat d'association. L'ensemble paroissial a un statut équivalent à celui de la paroisse, et jouit comme elle de la personnalité juridique » [22]. Près de sept ans plus tard, il y a toujours coexistence de trois sortes d'entités paroissiales. Selon les dernières informations, le diocèse d'Arras (qui détenait le record de 1 025 paroisses) engage une nouvelle phase pour aboutir à la constitution de nouvelles paroisses sur l'ensemble de son territoire.

Autre climat, autre tempérament : le diocèse de Nice a procédé à un vaste changement de curés en mettant en place le dispositif des nouvelles paroisses. Sur quelques semaines, il a fallu réaliser le nombre record de 113 déménagements, avec moult logements provisoires pour réaliser les travaux de rénovation qui s'imposaient [23]. Au-delà de cette anecdote, le projet vaut la peine d'être examiné de plus près. Il ne résulte pas d'un synode au sens fort du mot, mais d'une démarche synodale ponctuée par des temps forts et récapitulée dans une « charte d'évangélisation » publiée en octobre 2000 [24]. Cette dernière est constituée pour l'essentiel d'un document de référence : « Pour des paroisses missionnaires. »

Voici quelques traits du document de référence…

Il s'ouvre par un chapitre fondamental : « De la vie pastorale dans les paroisses ». La définition de la paroisse comme communauté, selon le Droit canonique, a pour première conséquence une attention particulière à l'accueil. Il s'agit d'abord d'une disposition d'esprit qui se traduira par une attention à la personne de passage, au « demandeur occasionnel », au nouveau venu. Des conséquences pratiques sont signalées : une parole, un geste d'amitié au début ou à la fin des célébrations, un secrétariat central avec une présence régulière, un « point-accueil » attrayant et visible (pour cela, formation de laïcs à l'écoute attentive et au discernement), et enfin, la présentation du patrimoine historique, chemin d'une proposition de la foi.

Le document rappelle que « la paroisse est le lieu privilégié de l'initiation chrétienne ». On pense évidemment aux jeunes et aux adultes qui engagent une démarche catéchuménale. Il évoque aussi la complémentarité à exercer avec les mouvements d'apostolat des laïcs et avec les services qui ouvrent à d'autres dimensions. La place centrale du Christ est soulignée : « *Celui qui fait la communion, c'est le Christ. Il est vital que toutes les activités de la paroisse soient centrées sur la prière et la célébration eucharistique* » (p. 8). Ceci invite à dépasser « l'esprit de clocher » et à prendre les moyens de rassemblement assez nombreux pour mettre en valeur la dimension de « peuple de Dieu ». Co-voiturage et navettes sont suggérés, formules qui fonctionnent bien en certains endroits. Par exemple, pour un coût raisonnable, un bus fait la navette dans la vallée de l'Esteron de manière à réunir plus facilement les fidèles. À plusieurs reprises, le document revient sur le témoignage à exercer dans le monde, en fidélité au titre « Pour des paroisses missionnaires ».

Le chapitre 3, « Du rôle et de la place des acteurs de la mission », après un rappel, toujours utile sur « l'Église, Peuple de Dieu », insiste sur le fait que le ministère reçu par l'ordination confère un « savoir-être ». Désormais, les prêtres sont moins définis par une série de tâches. « *Ils ne doivent pas être privés de la proximité avec les personnes à cause des tâches d'organisation. Ils doivent pouvoir vivre un ministère fondateur de la foi et de sa croissance dans la coresponsabilité avec tous les acteurs pastoraux, comme membres d'un même corps* » (p. 15). C'est un véritable « savoir-faire

[22] Mgr Henri DEROUET, *Église d'Arras*, n°11, 2 juin 1995, « Réorganisation et nouvelles animations des paroisses », ordonnance du 6 mai 1995, p. 3.
[23] Consolation financière : vu la quantité, le diocèse a réussi à négocier un prix pour l'ensemble de l'opération…
[24] Diocèse de Nice, *Diocèse 2000. Charte d'évangélisation*, supplément aux *Nouvelles religieuses*, 20 octobre 2000.

synodal » qui est encouragé comme orientation pour le travail pastoral entre évêque, prêtres, diacres et laïcs. Ensuite sont évoqués les moyens tels que la communication, la vie matérielle des paroisses et la formation. Il ressort de cette charte un réel souffle missionnaire avec le souci de points de repères pour avancer avec une diversité d'acteurs.

La constitution de communautés locales

Cette démarche originale porte sur un autre fonctionnement des paroisses, en partant des personnes et non des structures. Elle a été lancée il y a sept ans par Mgr Albert Rouet dans le diocèse de Poitiers, lequel recouvre deux départements avec 604 paroisses regroupées en 72 secteurs pastoraux. Il part de ce constat : « *L'unité du secteur n'est pas une uniformité qui ramènerait au chef-lieu les forces vives des différentes parties du territoire. Un regroupement rassemble les forces disponibles. Il en crée rarement de nouvelles sur le terrain. Entreprendre une évangélisation de proximité est un impératif. "Malheur à moi si je n'évangélise pas".* [...] *Cela se fera en donnant à chaque chrétien l'exercice de sa responsabilité de confirmé. Il y a beaucoup de gens disponibles auxquels on ne fait pas assez appel pour des tâches précises.* [...] *Pas de secteur sans communautés locales. Pas de communautés locales sans secteur. Les deux sont en relation* » [25]. L'appellation « communauté locale » souligne le changement de perspective en insistant davantage sur la communauté que sur le territoire. Elle repose sur un principe élémentaire : les trois charges de toute l'Église, complétées par deux autres responsabilités. Il s'agit de la charge de la prière, de l'annonce de la foi, du service de la charité. Il s'y ajoute, pour le bon fonctionnement de la communauté, le trésorier et le délégué pastoral qui veille à l'animation de l'ensemble.

Chaque communauté est installée par l'évêque au cours d'une liturgie. Les responsabilités sont exercées par une équipe de cinq personnes (ou davantage car une charge peut être exercée par un couple ou avec un adjoint). Un rituel spécifique a été établi. Il comprend notamment la remise de la charge de trésorier et de délégué au début de la messe, après l'oraison. Les trois autres charges sont conférées avant la proclamation de l'Évangile. Une profession de foi de l'équipe précède la profession de foi de toute l'assemblée. À la fin de la célébration, l'évêque appelle le prêtre de la communauté et les cinq membres de l'équipe à venir près de lui et à tenir avec lui sa crosse. Il prononce alors une prière à leur intention : « *Comble de ta bénédiction tes serviteurs que voici.* » Enfin, l'évêque, le prêtre et l'équipe signent sur l'autel l'acte d'installation. Depuis septembre 1995, 212 communautés locales ont été ainsi constituées.

Les communautés locales donnent toute leur mesure, passée une période de rodage d'environ un an et demi, le temps de développer de nouveaux réflexes et de prendre les initiatives correspondantes à la mission reçue. Le jeu mutuel entre communautés locales d'un même secteur pastoral réalise, selon l'image de Mgr Rouet, un véritable tissage. La trame est constituée par les cinq fonctions d'une même communauté locale et la chaîne par les responsables d'une même fonction dans le secteur. Ceci amène localement à être attentifs aux différentes dimensions de la vie ecclésiale par la complémentarité exercée par les cinq responsabilités sous l'autorité du curé. Et elle conduit aussi chaque responsable à remplir son rôle en coopération avec ceux qui portent la même responsabilité à travers le secteur. Ainsi le croisement des deux dimensions réalise une proximité sans repli autour d'un ou de plusieurs clochers et une dimension plus large qui reste attentive aux besoins locaux. Ce croisement stimule la vitalité des communautés locales et favorise la communion à une échelle plus large.

[25] Diocèse de Poitiers, *Fiche 1. Le secteur et les communautés locales.*

Le modèle développé dans le diocèse de Poitiers manifeste une certaine audace et répond bien à la nécessité de multiplier les acteurs pour la mission de l'Église en respectant les états de vie [26].

B. ÉVALUATION

1. LE REGROUPEMENT A DES AVANTAGES ÉVIDENTS

« Une Église en état de mission »

La paroisse a été trop confondue avec l'ensemble des habitants du territoire, considérés dans l'ensemble comme catholiques avec l'imaginaire d'une chrétienté largement établie. Or, nous ne sommes pas dans une société chrétienne même si le christianisme est un trait marquant de notre culture. Nous sommes donc plus que jamais invités à proposer la foi, comme le précisaient les évêques de France dans une lettre qui est toujours d'actualité : « *Plus notre Église est engagée dans un travail de recomposition intérieure et de réforme structurelle, plus elle doit regarder en amont et en aval d'elle-même. En amont, c'est-à-dire vers la Révélation que Dieu fait de lui-même en Jésus-Christ, avec l'appel à accueillir cette Révélation pour en vivre. En aval, c'est-à-dire vers cette société actuelle, où, dans une situation de crise, se font jour des attentes relativement nouvelles qui appellent une évangélisation entreprise à frais nouveaux* » [27]. Les deux registres sont inséparables : la mission aujourd'hui et la réorganisation des paroisses. La nouvelle définition de la paroisse amène à manifester plus clairement la responsabilité missionnaire qui incombe à l'ensemble de la communauté des fidèles et non au seul curé. Les communautés ainsi constituées sont plus fiables, plus viables et plus vivantes parce que mieux rassemblées et mieux équipées.

Des ensembles stables

L'instauration de nouvelles paroisses évite de modifier les regroupements de (petites) paroisses au gré des décès et des nominations de prêtres. Autrement dit, cet aménagement marque une préférence pour « une communauté stable de fidèles » plutôt que pour le regroupement autour d'un curé disponible. Une stabilité du regroupement favorise l'implication des laïcs dans les responsabilités paroissiales dans un réseau de relations durables. Certes, un équilibre est à trouver pour que la communauté de fidèles ne s'estime pas souveraine comme dans certains lieux où une équipe de laïcs a, pour ainsi dire, « pris le pouvoir » selon une logique purement associative. La charte du diocèse de Nice rappelait que « *la présidence de la communauté chrétienne est constitutive du ministère ordonné, elle doit demeurer plus profonde et plus large et ne doit pas être réduite à un rôle de distributeur de sacrements* » [28].

[26] Le diocèse de Belfort-Montbéliard s'oriente vers une démarche analogue en termes de «revitalisation du diocèse» misant sur une équipe d'animation (avec les cinq charges) par ensemble de paroisses. Sage précision : « Il est important que, dans ce travail, soit donné une vision théologique de l'Église, que soit affiné le projet diocésain et de ne pas céder à l'organisationnel : prêtres et laïcs, nous avons tous besoin de partager, de réfléchir et d'être nourris spirituellement. » (Session du conseil presbytéral du 15 février 2001 dans *Vie diocésaine de Belfort-Montbéliard*, du 8 avril 2001). Le diocèse de Soissons, sur un principe analogue, développe une formule adaptée à un terroir caractérisé par un habitat plus dispersé (816 communes).

[27] Les évêques de France, *Proposer la foi dans la société actuelle. Lettre aux catholiques de France*, éd. du Cerf, 1996, p. 81-82.

[28] *Diocèse 2000. Charte d'évangélisation*, p. 15.

Des laïcs participent plus étroitement à des responsabilités ecclésiales selon différentes modalités

On pense en premier lieu à la proximité qui est un point d'attention important alors que l'on procède à des regroupements. Cela incite à développer de nouveaux modes de présence ainsi que des initiatives pour rendre l'Évangile davantage présent. Selon la belle expression du diocèse de Beauvais, déjà citée : « *Rechercher une nouvelle visibilité qui soit visibilité de l'Évangile* ». Mais il y a aussi des fonctions plus précises telles que des responsabilités dans le domaine de la catéchèse, de l'accompagnement des malades ou des familles en deuil. C'est le point fort de la formule du diocèse de Poitiers où désormais plus de mille laïcs exercent une responsabilité ecclésiale. Mais, dans bien d'autres lieux, des équipes de laïcs prennent aussi une part active à la vie de l'Église [29]. La question de nouveaux ministères confiés à des laïcs est posée y compris dans les documents du Magistère [30] mais certains craignent une confusion de la part de personnes éloignées de l'Église. Dans l'ensemble, on soulignera l'effet dynamisant du regroupement des compétences et des forces vives.

Un remède à la surcharge des prêtres

Ce paradoxe avait été souligné dans une rencontre de l'Équipe nationale Évêques-Prêtres : une Église plus vivante mais beaucoup de prêtres fatigués voire épuisés. La nouvelle organisation allège ainsila charge d'un certain nombre de prêtres. Des nouvelles paroisses organisent un véritable secrétariat avec une présence régulière qui facilite le quotidien. Beaucoup de prêtres apprennent à travailler avec d'autres personnes, ce qui n'est pas si évident lorsque l'on avait l'habitude de tout faire soi-même et à la dernière minute. Après une période d'adaptation, ils trouvent davantage de temps et de disponibilité d'esprit pour exercer la dimension missionnaire de leur ministère.

Un nouveau visage d'Église…

…À travers, notamment, des assemblées eucharistiques plus significatives. On ne peut pas négliger le signe que constitue une assemblée fervente avec une belle liturgie, de beaux chants. Sans oublier, cependant, qu'un regroupement excessif des messes accélère la baisse de la pratique. À travers bien des réalisations, on retrouve la conviction exprimée par Jean-Paul II : « *La paroisse n'est pas en premier lieu une structure, un territoire, un édifice : c'est avant tout la famille de Dieu, fraternité qui n'a qu'une âme. C'est une maison de famille fraternelle et accueillante ; c'est la communauté des fidèles* » [31].

2. LIMITES ET RISQUES

Le risque majeur est d'en rester à un simple changement d'échelle géographique

Un confrère malicieux ajoutait que cela ne doit pas être comme le passage des anciens francs aux nouveaux francs… Il serait grave de s'inscrire structurellement dans une logique de récession, qui consisterait à réviser simplement à la baisse les moyens d'encadrement. Hélas, l'aspect le plus visible qui risque de

[29] Quelques exemples : équipe locale d'animation (Arras), équipe de coopération pastorale (Chartres), équipe pastorale de conduite (Châlons-en-Champagne).

[30] « Les pasteurs, en conséquence, doivent reconnaître et promouvoir les ministères, les offices et les fonctions des fidèles laïcs, offices et fonctions qui ont leur fondement sacramentel dans le Baptême, dans la Confirmation, et de plus, pour beaucoup d'entre eux, dans le Mariage », Jean-Paul II, exhortation apostolique *Christifideles laici* (1988), n° 23. La suite du texte présente certaines ambiguïtés. Sans doute est-ce pour cela que plusieurs documents ont cherché à préciser ce point. *Directoire général pour la Catéchèse* (1997), n° 50, note 126, citant une allocution de Jean-Paul II : « Quant au mot ministère (*servitium*), il faut souligner que seule une constante référence à l'unique source que constitue le *ministère du Christ* permet, dans une certaine mesure, d'appliquer aussi aux fidèles laïcs le terme de *ministère* sans ambiguïté » ; voir aussi : *Instruction sur quelques questions concernant la collaboration des fidèles laïcs au ministère des prêtres* (13 novembre 1997), § 10, dans *La Documentation catholique*, 1997, n° 2171, p. 1012-1013.

[31] Exhortation apostolique *Christifideles laici*, n° 26.

retenir, seul, l'attention au plan médiatique, et donc du grand public. Il y a donc un gros effort de communication à déployer. Un regroupement de paroisses peut être vu comme une stratégie de repli rendue nécessaire par la pénurie ou bien comme un moyen pour vivre autrement la mission de toute l'Église. Simple re-structuration ou renouveau ? Telle est l'ambiguïté qu'il faut dissiper. D'où l'importance d'une démarche de type synodal où se réalise un *véritable apprentissage* d'un autre mode de vie en Église. Mgr Bodin aime à parler en ce sens d'un « redéploiement pastoral ».

Il reste de fréquentes équivoques sur le rôle des laïcs…

…qui vont de pair avec des abus de langage tels que «partage de la charge pastorale». On simplifie l'énoncé du canon 517 § 2 qui parle d'une « participation à l'*exercice* de la charge pastorale ». Pour être plus précis, la charge pastorale elle-même ne se partage pas mais des laïcs peuvent participer à l'exercice de cette charge. À noter au passage : on ne sait plus très bien ce que veut dire l'adjectif « pastoral » dans la mesure où il est employé à tout propos [32]. Ces difficultés ne doivent pas freiner mais orienter de façon plus fructueuse la relève et la formation de laïcs indispensables à l'animation des nouvelles paroisses.

La forte charge symbolique

Nous ne pouvons négliger la forte charge symbolique associée depuis longtemps à la paroisse. Les réactions des fidèles dépendent de leur positionnement par rapport à l'Église. Le curé d'une paroisse de grande ville observait que les « personnes engagées » et les pratiquants occasionnels (dont ceux qui envoient leurs enfants au caté) vivent bien cette transformation de la paroisse. Par contre, les pratiquants réguliers mais peu impliqués ainsi que ceux qui viennent pour les « trois cloches » (baptême, mariage, enterrement) s'y retrouvent mal.

Dans le rural, les paroisses, héritées de l'histoire, sont souvent identifiées à un clocher. La population y reste très attachée même si elle n'est pas pratiquante. L'attachement des gens à « leur » paroisse exprime leur enracinement familial à travers des repères religieux (cimetière, église où l'on s'est marié…). Des historiens n'ont pas manqué de souligner le fait que beaucoup de ces anciennes paroisses ont disparu au moment où nous fêtions le XVIe centenaire de la mort de saint Martin, qui fut à l'origine des paroisses rurales sur notre territoire. Plus généralement, on parle trop de « suppression » de paroisses alors qu'il conviendrait de mettre en valeur de nouveaux points de repères avec le souci des personnes éloignées de l'Église.

3. ÉVOLUTION DANS L'EXERCICE DU MINISTÈRE PRESBYTÉRAL

Il est évident que les nouvelles paroisses amènent à de profonds changements dans le ministère et la vie des prêtres. Ici encore, l'aspect extérieur risque de monopoliser l'attention surtout à une époque très soucieuse d'efficacité. On invoque parfois le principe selon lequel « la nécessité fait loi ». Cela a pu se traduire par un usage assez servile de la sociologie et d'une certaine logique d'entreprise. Il est important de distinguer circonstances et principes d'une réforme. Le manque de prêtres est une *circonstance*, la plus visible mais ce n'est pas la seule [33]. Par contre, les *principes* sont comparables aux murs porteurs. Dans une maison, lorsque l'on entreprend de modifier les murs intérieurs, on s'in-

[32] Les évêques de France avaient souhaité en 1990 une clarification des notions de *pastoral* et d'*ecclésial*. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Cf. *Des communautés*, éd. Centurion, 1990, p. 156.

[33] Comme autres circonstances, ne négligeons pas l'exode rural et la nouvelle relation à l'espace (voir ci-dessus).

quiète de la différence entre une simple cloison et un mur porteur. Ignorer cette différence conduit à des catastrophes. En rester à des discussions sur ce que le laïc peut faire à la place du prêtre relève d'une semblable ignorance. Il en ressort, de plus, une définition résiduelle des prêtres qui n'est pas stimulante ni appelante pour des jeunes. Par endroits, des prêtres souffrent d'être réduits à un rôle d'accompagnateur d'équipe de laïcs qui seraient, dans la pratique, les véritables acteurs de la pastorale. Comment exercer alors la charge de « berger » inscrite dans l'ordination ?

Au cœur de l'existence d'un prêtre, il y a ce « donner sa vie » et la passion de communiquer la Vie qui vient du Christ. Certes, désormais, cette dynamique de don va se traduire autrement. Le monde est plus complexe et les prêtres se trouvent dans une position plus délicate et en même temps plus décisive. Comme serviteurs de la communion, ils partagent la sollicitude du *Vrai Berger* pour ses brebis dispersées. Le rôle de rassembleur du curé est d'autant plus important dans une paroisse de dimension plus grande. Mais il ne réalise pas cela tout seul. De diverses manières, des laïcs sont associés à l'exercice de cette charge. Les ratés dont on se plaint ici ou là ne doivent pas jeter le soupçon sur tant de fidèles animés d'un réel esprit de service. Beaucoup réalisent que ce n'est pas simplement du dévouement mais une participation, selon leur état de vie, à la mission de toute l'Église en ce temps. En effet, un certain nombre de faux problèmes tombent lorsque l'on se remet devant l'essentiel. L'Église est par nature missionnaire, elle doit l'être effectivement à travers la diversité des charismes et des vocations.

Une période de mutation est un temps, certes, d'innovation mais plus encore de discernement. Il est facilité lorsque l'on a une bonne perception du fondement que j'exprimerais ainsi : *une compréhension sacramentelle et missionnaire de l'Église*. Le père Le Guillou a montré combien la notion de l'Église comme sacrement est d'une importance capitale depuis le dernier Concile. « *La sacramentalité de l'Église* , dit-il en résumé, *implique une double fidélité : une fidélité à Dieu, une fidélité à l'homme*. [...] *Le christianisme n'est pas le libre mouvement d'une conscience vers Dieu à partir d'un principe tout intérieur et personnel. Il est communion au Christ qui crée l'unité entre les membres.* [...] *Nous devons donc insister sur le "nous" communionnel des chrétiens. Le vrai sujet de l'action liturgique est l'assemblée des fidèles, l'Église offrant par le ministère des prêtres, ainsi que le concile de Trente le dit déjà.* [...] *Il s'agit donc de faire découvrir aux chrétiens leur configuration sacramentelle au Christ afin qu'ils se découvrent participants de sa mission de sauver le monde* » [34]. En quelques mots, tout est dit et, d'une certaine façon, tout reste à faire, tant la tâche est immense et exaltante. La foi chrétienne se dit et se vit à travers des médiations. Une médiation n'est pas un simple instrument. La paroisse fait partie de ces moyens par lesquels le Seigneur guide son Peuple vers le Royaume. Cela touche au caractère sacramentel de l'Église, car elle est « signe et moyen de salut » [35]. Et les ministres ordonnés sont précisément donnés à l'Église pour garantir ce caractère sacramentel et l'exprimer à travers de multiples situations. Ceci est lourd de conséquence pour les relations entre l'évêque

[34] M.-J. LE GUILLOU, « La sacramentalité de l'Eglise », *La Maison-Dieu*, n° 93, 1968, p. 9-38 (citations : p. 36-38). La sacramentalité est d'une importance plus grande qu'on ne l'imagine si l'on se souvient de la «forte charge symbolique » attachée à la paroisse. Cette orientation donnée par le Concile mérite d'être davantage approfondie et mise en œuvre.

[35] *Cf. Lumen Gentium*, n° 1 : « L'Église est, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et l'instrument de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » et le développement donné dans le *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 775 : « *Être le sacrement de l'union intime des hommes avec Dieu : c'est là le premier but de l'Église. Parce que la communion entre les hommes s'enracine dans l'union avec Dieu, l'Église est aussi le sacrement de l'unité du genre humain. En elle, cette unité est déjà commencée puisqu'elle rassemble des hommes "de toute nation, race, peuple et langue" (Ap 7,9); en même temps, l'Église est "signe et instrument" de la pleine réalisation de cette unité qui doit encore venir.* »

et les prêtres sous l'angle d'une « collaboration spécifique » [36].

Il est difficile de porter un avis global sur les changements intervenus dans l'exercice du ministère depuis l'instauration des nouvelles paroisses. On discute parfois sur les « nouvelles figures de prêtre ». Il est évident que cela ne peut pas être un modèle uniforme, une sorte de prêt-à-porter. Parler de *prêtres* au pluriel évoque assez bien la valorisation plus nécessaire que jamais du presbyterium [37] et déjà d'une dimension d'équipe. Le projet du diocèse de Blois est intéressant à ce sujet. Mgr Maurice de Germiny souhaite réaliser un maillage du territoire selon la formule « 15 points d'appui, 3 prêtres par point d'appui ». Le diocèse compte 292 paroisses regroupées en 57 secteurs et envisage la formation d'ensembles qui réuniraient plusieurs secteurs. Chaque ensemble bénéficierait d'un « point d'appui » : une équipe de trois prêtres menant s'ils le désirent la vie fraternelle sous le même toit, des locaux, un secrétariat et des responsables divers. Évidemment, promouvoir une Église-communion est plus facile lorsque les prêtres cherchent à la pratiquer déjà entre eux…

Au terme de cette évaluation, la position du ministère presbytéral apparaît plus clairement. La réorganisation des paroisses ne vise pas à se passer de plus en plus de la présence d'un prêtre mais elle engage à situer son ministère autrement. Et il revient aux prêtres, comme collaborateurs de l'évêque, de promouvoir une autre façon de vivre en Église. Tel est le défi qui se présente donc aux prêtres dans ce qui doit être compris comme un redéploiement pastoral. Un remaniement des paroisses n'est qu'un moyen pour l'exercice de la mission apostolique dans un contexte nouveau.

C. QUESTIONS ET ENJEUX

Cette dernière partie sera plus rapide, voire allusive. Quatre *questions* émergent au terme de ce parcours.

1. Quelle harmonisation entre diocèses ? Le concile Vatican II a donné à l'Église particulière qu'est le diocèse une grande importance et donc à l'évêque une large amplitude d'action. En ce qui concerne le réaménagement des paroisses, cette orientation du Concile n'a pas été oubliée… À consulter les dossiers, on est étonné de la créativité multiforme rencontrée jusque dans une même région apostolique. Diversité déjà du vocabulaire, pluralité des projets, multiplicité des mises en œuvre. Pour citer deux exemples, le terme « communauté » désigne pour les uns l'entité locale et pour les autres, au contraire, un regroupement d'entités locales. « Relais » désigne ici une personne, correspondante locale, là une équipe assurant la proximité et ailleurs une ancienne paroisse.

2. Le principe de nouvelles paroisses en ville présente le risque d'ensembles trop importants là où les relations humaines sont déjà difficiles. Plus largement, n'y aurait-il pas à tenir compte davantage de la spécificité de ces trois situations : le rural, l'urbain et le péri-urbain ?

[36] *Cf.* le groupe d'études de la Compagnie de Saint-Sulpice : « *Plus les laïcs exerceront leurs responsabilités propres, plus la collaboration spécifique des prêtres avec les évêques dans le gouvernement des diocèses, constituera pour eux un facteur de stabilité et de conscience de leur identité.* » « Les prêtres diocésains. Leur ministère et son avenir en France », *Documents Épiscopat*, Bulletin du Secrétariat de la Conférence des évêques de France, n°4-5, mars 1999, p. 14.

[37] « Il est nécessaire de trouver des moyens de faire exister concrètement le presbyterium dans les diocèses », *ibid.*, p. 11.

3. À travers les remodelages paroissiaux, la question des acteurs reste décisive. Leur nombre est souvent insuffisant. Évidemment, regrouper davantage aggraverait le problème. On a déjà évoqué la difficulté à trouver des curés acceptant la charge d'une paroisse aux dimensions étendues. La fécondité des réformes en cours passe par un suivi et un accompagnement des laïcs à qui l'on a confié des tâches de relais et de communion.

4. On peut se demander si nous ne serions pas désormais dans une nouvelle phase marquée par l'usure de certains projets. On le sait par ailleurs, une vision politique ou administrative de l'Église est vite insupportable. Il importe de veiller au souffle missionnaire, à la dimension théologale et à l'ouverture eschatologique. Pertinence ici aussi d'une vision sacramentelle : l'Église n'est pas pour elle-même, elle est sacrement du Royaume, au service du monde nouveau [38].

Enjeux

1. Le **sacerdoce baptismal** exercé grâce au sacerdoce ministériel. Il est bon de ne pas perdre de vue l'essentiel. Certes, l'organisation du service dominical est une grande préoccupation. Mais le souci du « comment » ne doit pas occulter le « pourquoi » de la célébration : faire de notre vie une offrande, mettre toute notre vie à la disposition du Seigneur pour qu'il puisse agir en ce monde. L'enjeu est bien le déploiement ecclésial de la grâce baptismale par un souci plus grand du « nous communionnel des chrétiens » pour reprendre l'expression du père Le Guillou. Que chacun puisse trouver sa nourriture et puisse s'inscrire dans un jeu de relations, de réciprocité [39]. Il est important de trouver « la bonne dimension » pour vivre cela pour se connaître et s'entraider.

2. L'**exercice des trois charges** de toute l'Église. Avec une meilleure mise en œuvre : catéchèse, service évangélique des malades, accompagnement de mouvements… Cela passe par un discernement des charismes. « *À chacun est donné l'Esprit Saint en vue du bien de tous* » (1 Co 12,7). Il est bon de ne pas être trop nombreux pour qu'il y ait une communauté et non une masse anonyme. Que les gens se sentent responsables, que l'on ait besoin d'eux. Mais suffisamment nombreux pour qu'il y ait un dynamisme et que l'on ne cède pas trop à la tentation du « bouche trou » (des personnes que l'on recrute parce qu'il n'y a personne d'autre) [40].

Dans l'interprétation des trois fonctions de toute l'Église – enseigner, sanctifier, régir – c'est la troisième qui pose le plus souvent problème. Ce ternaire reprend les figures bibliques du prophète, du prêtre et du roi. Dans la vie ecclésiale, la fonction royale est exprimée, selon les contextes, en terme de gouvernement, de service ou de diaconie. Il me semble utile de revenir au sens que nous pouvons donner à *fonction royale* : *royal* peut renvoyer à *pouvoir royal* et aux problèmes soulevés par l'exercice d'un pouvoir dans notre humanité et à ses équivoques ; ou bien nous pouvons référer cette fonction au Royaume de Dieu qui est l'objet principal de la prédication de

[38] Ce dernier point est largement développé dans Marcel METZGER, *Que ton règne vienne*, éd. Cerf 1999. Il fait valoir comme critère décisif des institutions ecclésiales (l'auteur est canoniste) l'accueil du Règne de Dieu.

[39] Le Curé d'Ars a réalisé cela de manière étonnante, compte tenu des ressources de son époque. Il a rapidement lancé une confrérie du Rosaire pour les femmes et une confrérie du Saint-Sacrement pour les hommes. L'une et l'autre réunissant la grande majorité de ses paroissiens. *Cf.* Fernand BOULARD, « La pastorale du curé d'Ars », dans *Journées sacerdotales du centenaire*, éd. Fleurus, 1960.

[40] Remarque au passage : multiplier les acteurs de la pastorale ne va pas sans le souci de les identifier et de les encourager. Le principe d'une reconnaissance liturgique et d'une prière de l'assemblée est intéressant pour souligner le caractère ecclésial de cet investissement. Autre remarque : il est inquiétant d'entendre mais le plus souvent de lire des considérations sur des « ministères laïcs » faisant abstraction de l'Église. Le *Catéchisme de l'Église catholique* favorise l'expression « ministère ecclésial » pour ne pas perdre de vue son insertion dans l'*ecclesia* et ce pour quoi il existe : la croissance du corps du Christ en ce monde.

Jésus. Ainsi la fonction royale correspond à tout ce qui peut orienter l'existence humaine vers le Royaume de Dieu.

3. Les **moyens de l'évangélisation**. Nous sommes dans un contexte païen et non en régime de chrétienté. Le taux de pratique dominicale n'est qu'un aspect parmi d'autres. Il ne suffit pas d'entretenir. Il faut proposer l'Évangile et favoriser la conversion au Christ. Dans une Église en état de mission, le prêtre peut exercer la première de ses fonctions, évangéliser, avec la coopération de laïcs. L'enjeu majeur est bien le développement d'une nouvelle manière de vivre en Église. Une Église consciente de sa situation dans la société contemporaine, une Église qui prend les moyens d'un ressourcement au cœur du mystère de la foi, une Église soucieuse d'une meilleure traduction personnelle et institutionnelle de l'Évangile aujourd'hui. Je ne fais que reprendre les trois grandes parties de la *Lettre aux catholiques de France*. La proposition de la foi est plus que jamais la priorité.

4. **Exprimer la sacramentalité de toute l'Église** à travers de nouveaux modes de proximité et des assemblées signifiantes. La définition conciliaire de l'Église comme sacrement est lourde de conséquences pour la situation présente. Nous passons du schéma de l'encadrement à celui du réseau. La formule du début de *Lumen Gentium* est très astucieuse. Elle précise que l'Église est au service de « *l'union avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain* ». *Au service de l'union avec Dieu* pour ceux qui ont la grâce d'être intégrés au Corps du Christ par les sacrements de l'initiation. *Au service de l'unité de tout le genre humain* car « *Dieu a voulu tout récapituler en son Fils* » (Ep 1,10). En ce sens, le rassemblement dominical a un caractère sacramentel. Il est signe et moyen pour ceux qui y participent et pour ceux qui, hélas, en restent éloignés. Grâce de rencontre du Christ ressuscité qui, aujourd'hui encore, envoie ses disciples vers ceux qui ne le connaissent pas. En participant à la messe, nous avons à cœur de prier pour ceux qui n'y viennent plus ou qui n'y viennent pas encore. Et bien sûr, d'agir en conséquence.
De manière plus spécifique, les célébrations de baptêmes, de mariages et d'obsèques donnent lieu à un accompagnement dans la durée où des laïcs exercent une complémentarité fructueuse. Beaucoup le constatent, nous sommes très attentifs à la préparation et trop négligents pour la suite.

5. **Réorganiser les services** et l'intendance. Secrétariat où l'on peut joindre quelqu'un, regroupement des registres de catholicité, des comptes, des outils de communication. À propos de permanence, pourquoi ne pas veiller à la disponibilité d'un prêtre pour écouter et guider vers le sacrement du pardon ? Suite aux réorganisations, un bon nombre de prêtres disposeraient de temps pour cela. Ce dernier enjeu n'est pas accessoire. Il est inséparable des autres enjeux.

⁂

CONCLUSION
UN CERTAIN ART DE VIVRE EN ÉGLISE

On parle ici ou là d'un essoufflement de la réorganisation paroissiale. Je ne pouvais me risquer à un bilan et encore moins à des perspectives. La situation est trop complexe et parfois conflictuelle, car ce n'est pas de tout repos pour les évêques et leurs proches collaborateurs. L'articulation entre territoire et communauté reste à préciser. J'ai tenté d'établir une sorte d'état des lieux accompagné de quelques questions et appréciations. Après plusieurs années de responsabilité, j'ai acquis la conviction que l'essentiel n'est pas dans nos grandes structures. Certes, il faut s'organiser mais à partir d'une manière de vivre. Je repense aux bons curés du Bugey, cités au début. Cela doit « *se révéler dans la vie, et non être présenté comme un cadre imposé à la vie* ».

Ce ne sont pas les structures qui évangélisent mais les personnes disponibles au souffle de l'Esprit. Les nouvelles paroisses sont des moyens au service de l'évangélisation et non de simples conventions administratives. S'il est vrai que l'Église est sacrement, il convient que cette sacramentalité s'exprime concrètement. De plus, les structures doivent correspondre à la nature profonde de l'Église mieux comprise à Vatican II. Elle est de nature missionnaire et sacramentelle.

Dans la vie ecclésiale, les structures ne sont pas arbitraires. Elles font partie des médiations de l'action de l'Esprit Saint. Il est assez normal qu'une *nouvelle définition de la paroisse conduise à la création de nouvelles paroisses*. Il s'agit, en fait, d'un ajustement des institutions concrètes à la théologie de l'Église, théologie précisée par le *Code de Droit canonique* de 1983, fondé lui-même sur Vatican II. Ajustement aussi à l'évolution démographique dans notre société.

La réussite des réorganisations tient à un renouvellement de mentalité. Nous pouvons nous fier à cet avis de Mgr Yvon Bodin (qui a accompagné, rappelons-le, ce vaste chantier pendant sept ans, comme expert) : « *Le fond du problème n'est pas dans le rétrécissement, ni la concentration des communautés, mais dans l'élan vers de nouvelles formes de présence chrétienne exigées par l'évolution de la société.* [...] *Ce changement est commandé par une vision nouvelle de la paroisse comme communauté de baptisés, sujet d'action et de droit, en face du ministère ordonné de quelques-uns. Une relation de communion les unit dans le respect des responsabilités différenciées partagées, en fonction de la place et du rôle de chacun. C'est cette ecclésiologie de communion qui évitera de s'égarer dans deux mauvaises directions, soit vers la recherche crispée d'une autorité centralisée, soit vers une pratique démocratique du pouvoir* » [41]. Le Synode romain de 1985 a mieux perçu l'importance de la notion de communion pour aujourd'hui. De façon plus concrète et plus profonde, elle renvoie à une spiritualité de communion. Jean Paul II y insiste dans sa lettre pour le troisième millénaire : « *Faire de l'Église la maison et l'école de la communion: tel est le grand défi qui se présente à nous dans le millénaire qui commence, si nous voulons être fidèles au dessein de Dieu et répondre aussi aux attentes profondes du monde.*

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Ici aussi le discours pourrait se faire immédiatement opérationnel, mais ce serait une erreur de s'en tenir à une telle attitude. Avant de programmer des initiatives concrètes, il faut promouvoir une spiritualité de la communion, en la faisant ressortir comme principe éducatif partout où sont formés l'homme et le chrétien, où sont éduqués les ministres de l'autel, les per-

[41] *Église en Lozère,* bulletin du diocèse de Mende, n° 14, 11 juillet 2001, p. 238.

sonnes consacrées, les agents pastoraux, où se construisent les familles et les communautés.

Une spiritualité de la communion consiste avant tout en un regard du cœur porté sur le mystère de la Trinité qui habite en nous, et dont la lumière doit aussi être perçue sur le visage des frères qui sont à nos côtés. [...] Ne nous faisons pas d'illusions : sans ce cheminement spirituel, les moyens extérieurs de la communion serviraient à bien peu de chose. Ils deviendraient des façades sans âme, des masques de communion plus que ses expressions et ses chemins de croissance » [42]. Il s'agit donc avant tout d'un état d'esprit à développer, d'une communion à promouvoir, d'un certain art de vivre en Église.

Dans les restructurations paroissiales, l'obstacle majeur est peut-être la fascination exercée par l'urgence et par ce qui se voit en premier lieu : moins de prêtres, moins de fidèles, moins de messes. N'oublions pas que notre société a connu et connaît encore des bouleversements importants. Nous avons à faire le deuil d'un certain passé sans tomber dans l'amnésie. La période que nous vivons a été comparée au temps de l'Exil dans la Bible. Il convient de préciser, voire de corriger, cette première approximation. Précisions importantes : l'Exil était polarisé par le désir du retour sur la terre des ancêtres. Il fut cependant le temps favorable à un approfondissement considérable. Correction de trajectoire aussi avec l'itinéraire de l'Exode qui nous rappelle que nous sommes en marche vers la Terre promise, vers le Royaume de Dieu. Les transformations actuelles nous incitent à « aller au cœur du mystère de la foi » et à nous attacher à ce qui fonde véritablement notre vie ecclésiale. Il n'est pas facile de quitter un paysage connu mais n'est-ce pas le prix à consentir pour réaliser une nouvelle visibilité de l'Évangile ? « *Nous n'avons pas ici bas de demeure permanente* » (He 13,14). Nous n'avons pas de structure permanente et parfaite (cela vaut pour les structures d'hier comme pour celles d'aujourd'hui). Il en est des structures comme des serviteurs dont parle l'Évangile non pas inutiles mais quelconques (Lc 17,10). Seule compte vraiment notre marche ensemble à l'invitation du Seigneur. Une communion dans la mission, une mission dans la communion.

[42] *Novo Millenio Ineunte*, n° 43.

Toute reproduction interdite

Édité par le Secrétariat général de la Conférence des évêques de France
Directeur de la publication : Mgr Stanislas LALANNE
Secrétariat de rédaction : Mme M.-H. Tornéro-Torrès
106, rue du Bac – 75341 PARIS CEDEX 07
Dépôt légal : juillet/août 2002
Imprimerie INDICA – 27 rue des Gros-Grès, 92700 COLOMBES